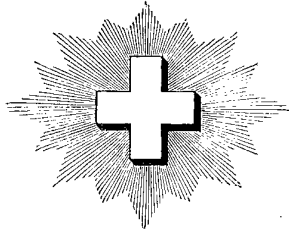


CONFÉDÉRATION SUISSE

BUREAU FÉDÉRAL DE LA



PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

EXPOSÉ D'INVENTION

Brevet N° 21709

9 mai 1900, 7³/₄ h. p.

Classe 64

Léon GUINAND, Brenets (Suisse).

Montre avec indicateur de vitesse.

La montre qui fait l'objet de mon invention est destinée à indiquer à l'observateur se déplaçant lui-même ou sur un véhicule quelconque, voiture à chevaux ou automobile, vélocipède, locomotive, etc., la vitesse avec laquelle il se déplace en unités de longueur pendant une unité de temps déterminée, soit par exemple en kilomètres à l'heure, en observant naturellement le chemin parcouru simultanément par exemple en regard des bornes, hecto- ou kilométriques placées habituellement le long des routes.

Des instruments de ce genre dans lesquels l'aiguille indicatrice fait un tour de cadran par minute ont été construits; mais il était impossible d'indiquer sur un cercle gradué unique un certain nombre de vitesses, et l'on parait à cet inconvénient en ayant recours à une spirale graduée, ce qui rendait alors la lecture très difficile.

La montre, objet de l'invention, possède une aiguille indicatrice de vitesse qui, en vue qu'un certain nombre de vitesses puissent être indiquées sur un cercle gradué, parcourt un tour de cadran en un nombre de minutes supérieur à deux.

Une forme d'exécution de l'invention est représentée à titre d'exemple au dessin an-

nexé. L'aiguille indicatrice de vitesse *A* est commandée par un mouvement de façon à faire un tour du cadran *B* en six minutes; cette aiguille, comme toute aiguille de chronographe, peut être arrêtée, ramenée à zéro et remise en marche au moyen du poussoir *P* de la couronne *C*. Cette aiguille se déplace en regard des divisions indiquant des minutes et fractions de minute du cercle gradué *a*, et en regard des divisions indiquant des kilomètres à l'heure d'un deuxième cercle gradué *b* concentrique à *a*.

Les divisions du cercle gradué *b* sont disposées par rapport à celles du cercle gradué *a* de telle façon que l'aiguille *A* puisse indiquer simultanément le temps employé à parcourir un kilomètre et la vitesse en kilomètres à l'heure avec laquelle ledit kilomètre a été parcouru.

La montre est également munie d'une paire d'aiguilles *E* *e* se déplaçant devant les chiffres des heures pour indiquer l'heure.

Une troisième aiguille, *c*, dite de petite seconde, indique les secondes sur le petit cadran *c'* comme cela se fait dans la généralité des montres.

Enfin, une aiguille *N* enregistre sur un cercle divisé *n* le nombre de tours de l'aiguille

A comme cela se fait dans la généralité des montres.

Au lieu de faire faire à l'aiguille *A* un tour en six minutes, on pourra comme déjà dit, lui faire faire ce tour en un nombre différent, mais qui dans tous les cas sera toujours supérieur à deux minutes. Le nombre six admis dans l'exemple représenté, donne un très bon résultat puisqu'il permet de lire sur un cercle gradué unique toutes les vitesses comprises entre 10 et 150 kilomètres à l'heure.

La division centrale pour l'indication de l'heure pourra naturellement se faire en 10, 12 ou 24 heures, le rouage de la montre conduisant les aiguilles étant naturellement établi en proportion.

EN RÉSUMÉ,

- 1 Une montre avec indicateur de vitesse destinée à indiquer à l'observateur se déplaçant lui-même ou sur un véhicule la vitesse avec laquelle il se déplace en une unité de longueur et une unité de temps déterminées, en observant le chemin parcouru par exemple en regard des bornes placées le long des routes, caractérisée par une aiguille de chronographe pouvant être arrêtée, ramenée à zéro et remise en marche, agencé pour parcourir,

en regard des divisions d'un cercle gradué dont les divisions indiquent des minutes et fractions de minutes, un tour de cadran et un nombre de minutes supérieur à deux, un cercle gradué concentrique au premier dont les divisions indiquent des vitesses exprimées en unités de longueur pour une unité de temps déterminée et sont placées par rapport aux divisions du premier cercle gradué de façon que l'aiguille ci-dessus puisse indiquer simultanément le temps employé à parcourir l'unité de longueur et la vitesse en unités de longueur pour l'unité de temps avec laquelle ladite unité de longueur a été parcourue, la partie centrale du cadran portant en outre les chiffres des heures devant lesquels se déplace une paire d'aiguilles pour l'indication de l'heure;

- 2 Dans la montre ci-dessus revendiquée:
 - a. Une aiguille *c* destinée à indiquer les secondes;
 - b. Une aiguille *N* destinée à indiquer le nombre de tours de l'aiguille de chronographe *A*.

Léon GUINAND.

Mandataire: A. MATHEY-DORET,
à la Chaux-de-Fonds.

Léon Guinand.

Brevet N° 21709.
1 feuille.

